

# La Charte D'ECLIS

Charte validée le 12 octobre 2007

La charte a pour but de fédérer des partenaires autour d'un projet commun, c'est-à-dire des finalités pour s'engager dans l'action et des valeurs sur lesquelles reposent l'action.

## La filière éco-habitat a pour principales finalités de :

- promouvoir l'éco-habitat dans le territoire
- défendre une approche globale de l'habitat : écologique, économique, sociale
- développer une filière avec différents acteurs concernés par l'habitat (professionnels, particuliers, fournisseurs..) et engagés dans une approche écologique
- promouvoir la construction écologique accessible à tous
- s'engager dans une démarche participative fondée sur la complémentarité plutôt que sur la concurrence avec les professionnels, les fournisseurs, les usagers
- proposer et impulser une démarche de formation et d'expérimentation
- développer l'économie locale en privilégiant les circuits courts et en mutualisant les ressources.

## Elle repose sur des valeurs fondamentales :

- le brassage social, la mixité sociale et professionnelle, l'égalité des chances Hommes-Femmes
- la convivialité, le partage et la solidarité
- l'éducation populaire, le temps pour la formation et la transmission des savoirs et métiers
- une économie responsable, soucieuse de l'environnement écologique, humain, culturel et social
- le droit à l'innovation et à l'expérimentation
- le respect et la préservation du patrimoine bâti et du paysage

La notion d'éco-habitat se prête à une large interprétation, il convient ici, d'en préciser le sens qui correspond à notre démarche. Il s'agit en l'occurrence de tendre, le plus possible, vers des choix qualitatifs élevés en terme d'éco-bilan ; plus précisément dans les domaines suivants :

**Les matériaux sains et écologiques :** renouvelables, abondants, produits ou recyclés localement, peu énergivores à la production, durables, réutilisables, recyclables, exempt de produits nocifs.

**Les performances énergétiques de l'habitat :** énergies renouvelables, habitat bioclimatique, habitat passif.

**Les processus de fabrication, de construction et d'acheminement :** déchets générés, conditions de travail, émissions de pollutions diverses dans l'environnement immédiat.

**Le respect du paysage et du patrimoine bâti :** préservation des éléments de caractère du bâti ancien, intégration paysagère du bâti et de ses aménagements



Nom .....  
Prénom .....  
Représentant .....  
Certifie être en accord avec la Charte  
de la SCIC ECLIS et s'engage à la  
respecter.

Fait le ..... à .....

Signature et cachet